

Perspective pour les actions en faveur de la culture pour chacun

Document d'orientation : Drac Aquitaine, août 2010

Les orientations données pour le développement d'actions autour du concept « culture pour chacun » conduisent à rappeler la mobilisation ancienne de la Drac sur les rééquilibrages territoriaux (urbain/rural), et sur la mise en place de projets tendant à la démocratisation culturelle (politique de la ville, programme culture-santé, culture-justice, lutte contre l'illettrisme).

Un rappel très succinct de la structure démographique de la région est sans doute utile : forte ruralité de l'Aquitaine, un aquitain sur trois environ est considéré comme vivant en zone rurale, 3 départements sur 5 (Dordogne, Lot-et-Garonne et Landes) sont des départements ruraux dotés d'une ville centre, la seule de cette importance relative, dont la population n'excède pas 40.000 habitants.

La situation du monde rural est évolutive, les populations rurales traditionnelles (agriculteurs, artisans...) tendent à vieillir, sont en voie de paupérisation et perdent du terrain au profit de nouveaux arrivants (retraités, résidents secondaires, actifs vivant à la campagne, travaillant en ville). Fait remarquable en Aquitaine, le territoire rural est doté d'une richesse patrimoniale et naturelle exceptionnelle (la vallée de la Vézère avec la grotte de Lascaux et les Eyzies, le site de Saint-Emilion, celui de Blaye...) qui participe à l'identité culturelle de la région, conduit à l'accélération des évolutions précitées et constitue parfois une lourde charge pour les collectivités territoriales.

Les deux pôles urbains, Bordeaux au nord et l'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz et celle de Pau au sud, sont restés jusqu'alors relativement protégés des grandes difficultés sociales et des replis communautaires. Cependant, comme dans d'autres zones urbaines, la rive droite de Bordeaux, avec des communes défavorisées (Cenon, Lormont, Floirac...), et certains quartiers périphériques de Pau et Bayonne méritent une attention soutenue.

La Drac, depuis de nombreuses années, a œuvré pour participer à la réduction de la « fracture culturelle » avec un engagement volontariste sur des politiques territoriales et des actions destinées à élargir les publics et permettre aux citoyens les plus éloignés de l'offre culturelle bénéficiant de l'intervention publique d'y avoir accès.

En ce qui concerne les rééquilibrages territoriaux, il faut noter certaines réussites comme l'implantation sur l'ensemble du territoire régional de médiathèques, maillage exceptionnel réalisé grâce à l'investissement de la Drac, aux dispositifs financiers particuliers (DGD, dotation générale de décentralisation ; Feder, fonds européens de développement régional) et à l'appétence des collectivités territoriales. Ce maillage réalisé sur deux décennies porte le nombre des bibliothèques aux normes de l'Etat à près de 200 en Aquitaine, y compris dans des zones rurales ou sensibles où elles constituent le seul équipement culturel. Les dispositifs « relais livre en campagne » et « ruches » ont contribué à cette couverture du territoire.

Ce maillage de médiathèques communales ou intercommunales et le réseau animé par les bibliothèques départementales de prêt (BDP) joue un rôle tout à fait essentiel en matière d'irrigation culturelle du monde rural.

Autre point fort de l'Aquitaine, elle est la 3^{ème} région française en ce qui concerne le nombre d'équipements cinématographiques « art et essai » : 80, sur les 90 cinémas que comprend la région, sont classés « art et essai ». Il s'agit dans la majorité des cas de salles en milieu rural, menant une politique d'animation exigeante grâce à l'offre mutualisée portée par les réseaux régionaux et départementaux, soutenus pas la Drac ainsi que par les Départements et par la Région.

En matière d'arts plastiques, la constitution originale d'un réseau professionnel de résidences d'artistes - Monflanquin (47), Domaine d'Abbadia à Hendaye (64), résidences multiples en Dordogne (24) - porté par un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, a permis la rencontre d'un public rural très éloigné de l'art contemporain avec les artistes plasticiens et a ouvert aux professionnels aquitains un nouveau champ économique.

En matière de soutien à des politiques destinées à permettre à des publics défavorisés d'accéder à l'offre culturelle publique, il convient de souligner la participation de la Drac à des politiques interministérielles en direction des prisons, ou des hôpitaux, et l'élaboration de volets culture dans les « contrats de ville » des années 2000. Quelques opérations emblématiques comme le dispositif « Quartier musiques » perdurent en Aquitaine avec le « Carnaval des 2 rives », qui a traversé les années malgré des aléas budgétaires.

Le financement, au titre de l'aménagement territorial, d'agences culturelles telle que l'Iddac (Gironde), l'Oara (Office artistique de la région Aquitaine) et Ecla (Ecrit, cinéma, livre et audiovisuel en Aquitaine), très investies dans le relais des politiques de médiation, a été sanctuarisé. Leur présence sera précieuse pour la réalisation de l'objectif « culture pour tous ».

Partant de ce socle, la culture pour chacun en Aquitaine pourrait reposer sur :

- la confortation des réseaux déjà constitués et ouverts aux enjeux territoriaux : scènes conventionnées, scènes de musiques actuelles (SMAC), médiathèques, cinémas, résidences d'artistes... ;
- l'accompagnement renforcé sur certains territoires lorsque la volonté est partagée par les collectivités ;
- la mobilisation de dispositifs et programmes culturels éprouvés (commande publique, Banque numérique du savoir en Aquitaine) au bénéfice de la culture pour chacun.

Plusieurs axes peuvent donc être expérimentés ; certains sont préexistants, d'autres sont à défricher.

1 - Mettre à profit la structuration particulière en Aquitaine du spectacle vivant - caractérisée par un faible nombre de grandes institutions du premier cercle, une bonne couverture d'un réseau secondaire de scènes conventionnées, une bonne répartition des SMAC - pour insuffler une nouvelle dynamique vers des territoires prioritaires et des publics sensibles

Le second cercle déjà mobilisé sur les politiques territoriales et sociales sera consolidé dans ses orientations, le premier cercle (grands établissements labellisés) sera invité à s'associer à cette priorité.

Pour ce faire, l'ouverture des équipes de direction, souvent nouvelles dans les scènes conventionnées ou équivalentes, ainsi que leur professionnalisme dans les secteurs de la médiation (SMAC), devraient être des atouts. La réflexion pour une gouvernance renouvelée (rapprochement de structures, constitution d'établissements publics de coopération culturelle) est adaptée à de nouvelles mutualisations qui permettront la définition d'objectifs et la professionnalisation des équipes de médiation. On peut citer, à ce titre l'EPCC Le Carré - Les Colonnes (Blanquefort, St-Médard-en-Jalles) ou la SMAC d'agglomération de Bordeaux en préfiguration (Krakatoa, Rocher de Palmer, Rock School Barbey...).

La conférence régionale du spectacle vivant pourra être le lieu de la réflexion avec les collectivités territoriales pour mettre au cœur des priorités la question des publics et des territoires. Seront également mobilisées, dans une logique de partenariat, les agences comme l'Iddac et l'Oara, ces structures étant essentielles pour aider les collectivités dans leur réflexion d'aménagement territorial et pour favoriser la coopération entre opérateurs culturels.

2 – Apporter un soutien accru à l'animation des réseaux constitués

→ en matière de lecture publique : confortation des plans ruraux de développement en Dordogne, en Lot-et-Garonne et dans les Landes ;

→ en matière de cinéma : soutien consolidé aux réseaux régionaux et départementaux d'animation des salles de proximité et soutien renouvelé aux opérations nationales en faveur de publics spécifiques : « Des cinés la vie » et « Passeurs d'images ». Le pilotage sera assuré par l'agence régionale ECLA ;

→ en matière de résidences d'artistes : confortation du réseau constitué en Aquitaine, dont la préexistence est essentielle au développement d'une politique de diffusion et de médiation à l'art contemporain portée par le Fonds régional d'art contemporain (Frac Aquitaine).

3 – Accorder la priorité à des territoires de projets

→ suivi de la convention de développement culturel des Landes : montée en puissance et confortation du programme de résidences d'artistes ;

→ accompagnement de territoires en Lot-et-Garonne, particulièrement l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot : projet de médiathèque intercommunale, partenariat avec la nouvelle direction du théâtre de Villeneuve-sur-Lot (qualité de l'offre et orientations en faveur de l'éducation artistique et culturelle, le jeune public et les publics spécifiques), projet de valorisation patrimoniale à Sainte-Livrade autour du centre d'accueil des français d'Indochine (CAFI), dans une approche interministérielle : lieu d'histoire, rénovation urbaine portée par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), collecte de mémoire orale....

4 – Relancer la commande publique

L'utilisation de l'espace public et la mobilisation d'artistes appelés à se confronter à plusieurs types de compétence (juriste, ingénieur, architecte...) font de la commande publique un dispositif précieux pour la professionnalisation des artistes plasticiens, la diffusion des arts plastiques et les relations avec les populations. La relance de ce dispositif, notamment lors de la 2^{ème} tranche du tramway de l'agglomération de Bordeaux, et de celui du 1 % artistique, accompagnée d'opérations de médiation portées par des équipes professionnelles (Les Arts au mur - arthothèque de Pessac, Frac Aquitaine...), sera recherchée.

5 – S'interroger sur la diffusion de l'architecture

Cette interrogation conduit à une réflexion sur le mode de vie et sur l'habitat, et concerne ainsi chaque citoyen. Seul arc en rêve, centre d'architecture à Bordeaux, intervient actuellement dans ce domaine ; il paraît donc nécessaire de mobiliser les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP), unités territoriales de la Drac, sur des projets départementaux.

Deux projets nouveaux sont engagés :

– en Lot-et-Garonne : l'opération « Habitez autrement » portée par le service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ;

– au niveau régional : l'étude réflexion sur l'acte de « bien construire », pilotée par la Drac (service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Gironde) dans une démarche interministérielle.

6 – Soutenir la collecte de mémoire orale en langue régionale

Effectuée soit en basque, soit en occitan, la collecte de mémoire orale traite le patrimoine immatériel selon les deux approches retenues au titre du patrimoine culturel immatériel

défini par l'Unesco : collecte de traditions liées aux rituels (naissance, mariage, mort) et aux activités calendaires (fêtes, cérémonies, pratiques alimentaires) et collecte de formes d'expression artistique, particulièrement en chant et danse, en vue de favoriser leur transmission et leur évolution. Effectuées souvent en bilingue, français-occitan ou français-basque, ces collectes participent également de la protection et la promotion du patrimoine linguistique proprement dit.

1.

Le regard sur le monde rural est ainsi porté par les acteurs eux-mêmes, avec la singularité de leur approche linguistique. La mémoire orale collectée a vocation à être mise à disposition du plus grand nombre, tout particulièrement de la communauté éducative, sous une forme numérique, avec des traductions ou résumés permettant aux non-locuteurs basques ou occitans de les découvrir.

Le processus de collecte, la numérisation, la mise en ligne et la traduction, grâce au soutien de l'État, des Départements d'Aquitaine et de la Région, seront confortés dans le cadre du programme « patrimoines numériques » inscrit au Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 sous le nom de Banque numérique du savoir en Aquitaine (BnsA).

Le soutien à ce programme permet de construire à brève échéance un « réseau patrimoine immatériel Unesco », à l'échelle de l'Aquitaine et à la demande des acteurs eux-mêmes, permettant l'échange des pratiques, la coordination voire la normalisation des pratiques, la réflexion sur la valorisation et la dynamisation de ce patrimoine. Une dizaine d'associations rurales réparties dans les cinq départements d'Aquitaine sont immédiatement concernées, dont certaines déjà repérées par le ministère de la culture et de la communication pour leur capacité à théoriser la notion de « patrimoine immatériel » à l'usage de l'Unesco ; tel est le cas de l'Institut occitan (InOc).

7 – Réaffirmer le soutien aux dispositifs culture-santé et culture-justice

Le soutien à des opérations réalisées sur la base de partenariats, telles que culture-santé et culture-justice, sera réaffirmé. Une réelle structuration partenariale en Aquitaine de ces opérations interministérielles facilitera leur développement.

A l'appui d'une convention avec l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) et le Conseil régional d'Aquitaine établie depuis 2006, la Drac s'inscrit pleinement dans le programme national Culture à l'hôpital. La nouvelle convention entre l'Agence régionale de la santé (ARS), la Drac et le Conseil régional d'Aquitaine, signée le 27 mars 2010, élargit l'appel à projet à des jumelages et prévoit la création, fin 2010, d'un pôle de compétences Culture et santé en Aquitaine. Ce pôle qui assurera trois missions - conseil et ingénierie de projet, formation, conception d'actions fédératrices - s'appuiera sur l'expérience de deux acteurs particulièrement engagés et exemplaires dans le développement des projets culturels à l'hôpital : l'association Script et l'Institut Bergonié.

En ce qui concerne la thématique culture-justice, en partenariat avec la Direction inter-régionale des services pénitentiaires (DISP) Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), la Drac participe activement à une politique d'accompagnement des structures culturelles développant des projets

Août 2010

culturels avec un établissement pénitentiaire.

Le protocole de coopération en faveur de l'action culturelle en milieu pénitentiaire signé en 2000 entre la Drac et la DISP sera renouvelé fin 2010 et intégrera la direction inter-régionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIR PJJ). Dans le cadre de cette convention, il est confié à l'agence régionale Ecla une mission de développement culturel en milieu pénitentiaire, visant à accompagner les porteurs de projets liés au livre et à la lecture, mais également à des domaines artistiques voisins.

Ces politiques font l'objet d'un partenariat fructueux entre les services de l'Etat, mais également avec les collectivités territoriales (Départements et Région). Ces compétences partagées autour d'objectifs communs permettent notamment la mise en œuvre de formations et d'expérimentations qui visent à irriguer l'ensemble du territoire. La culture pour chacun est au cœur des objectifs poursuivis par ces politiques, qui visent des populations telles que les malades, les soignants, les détenus et les personnels de justice.

Drac Aquitaine, août 2010